



**TRIEUX**

**INFO**

Rédaction et Imprimerie : Mairie de Trieux | Dépôt légal N° 219 | **FÉVRIER 2021**



**AU COURS DE LA CRISE SANITAIRE TRIEUX INFO  
SERA ÉDITÉ EN FONCTION DES ACTUALITÉS**

# HORAIRES DE LA MAIRIE

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi

8h/12h temporairement

Permanence téléphonique les après-midis

Pour garder la distanciation, deux personnes dans le hall.

Sonnez pour rentrer.

Masque obligatoire et gel désinfectant à gauche à l'entrée.

03.82.46.56.00 [accueil.trieux@orange.fr](mailto:accueil.trieux@orange.fr)

SITE INTERNET : [trieux.net](http://trieux.net)

**CITYALL** : L'application qui vous tient au courant des dernières actualités de votre ville.

**CCAS** : Vous avez besoin d'aide à un moment difficile de votre vie ! Le CCAS peut vous apporter de l'information, de l'aide et de l'orientation dans vos démarches. Pour toute demande et question prendre rendez-vous avec Michèle VALLAD en mairie.

**Vacances scolaires** : du samedi 20 février au dimanche 7 mars.

**RECENSEMENT MILITAIRE** : ATTENTION ! Si vous êtes nés en **Février, Mars et Avril 2005** cela vous concerne. Modalités de recensement : Les filles et les garçons français de 16 ans doivent se présenter en mairie, entre leur 16<sup>ème</sup> anniversaire et la fin du mois suivant pour se faire recenser, munis du livret de famille de leurs parents ainsi que de leur carte d'identité. (Pas avant la date anniversaire des 16 ans) ou par internet [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

## L'INTERCOMMUNALITÉ

Site internet de la communauté de communes

[www.coeurdupayshaut.fr](http://www.coeurdupayshaut.fr)

**PISCINE INTERCOMMUNALE DE LANDRES**

Fermée jusqu'à nouvel ordre

 03.82.20.51.29 - site : <http://coeurdupayshaut.fr/piscine>

## **SIRTOM**

☎ 03.82.20.22.00 Page FB : SIRTOM

Site internet : [www.sirtom.fr](http://www.sirtom.fr) ✉ [communication@sirtom.fr](mailto:communication@sirtom.fr)

Collecte des objets encombrants : 03.55.05.00.37

**Rappel** : Les administrés peuvent se rendre à la déchèterie avec leur véhicule personnel. Les camionnettes personnelles ou de location sont acceptées sans aucune démarche préalable à condition d'avoir la carte d'accès de la déchèterie. En revanche, les camionnettes d'entreprise ainsi que les plateaux sont systématiquement refusés. Les camionnettes ou pick-up chargés venant avec les remorques chargées seront refusés. Seulement le véhicule ou la remorque pourront être vidés.

Notre déchèterie de Trieux a repris ses horaires d'ouverture habituels, c'est-à-dire du mardi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h. Le port du masque reste obligatoire afin d'accéder sur le site. **La déchèterie est en mesure de reprendre l'huile de vidange depuis le 26 novembre 2020.**

**TRI SÉLECTIF** : Les mardis 9 et 23 février.

**Rappel** : les papiers qui ont été déchiquetés, ne sont pas admis dans les sacs du tri sélectif. L'ensemble des ordures ou tri doit être sorti la veille et les conteneurs poubelles rentrés dès que possible.

**DÉCHETS VERTS** : Merci de vous rendre à la déchetterie.

### **CNI et PASSEPORTS**

Le service d'établissement des cartes d'identité et des passeports a rouvert à la mairie de Audun-le-Roman. Vous pouvez prendre rendez-vous via internet et vous laisser guider en vous rendant sur : [www.audunleroman.fr](http://www.audunleroman.fr), rubrique RDV CNI/PASSEPORT.

# **ÉCHOS DE LA CITÉ**

## **AGENDA**

Les guides pratiques de la ville vous sont offerts et ont été distribués avec ce numéro du bulletin municipal. Ils contiennent les coordonnées de toutes les associations et informations utiles. À mettre à portée de main.

**L'ANCV, le CCAS et la commune de Trieux** organisent en septembre 2021 pour vous les séniors un voyage. Vous êtes en retraite ou handicapé ou personne aidante, vous pouvez profiter des avantages de ce partenariat. Vous avez également la possibilité de voyager seul en bénéficiant de l'aide et des avantages ANCV. Renseignements à partir de février 2021 en Mairie.

## **LES TRAVAUX DANS LA COMMUNE**

Afin d'améliorer le confort de lavage des mains des écoliers, l'eau chaude a été mise en place à l'école.

Les travaux de finalisation de la réfection de la rue du Gros Chêne se poursuivent.

## **CIMETIÈRE**

Il est rappelé que les poubelles sont réservées au cimetière. Des travaux sont en prévisions pour la réfection du mur séparatif de l'ancien et du nouveau cimetière.

La commune effectue un appel aux bénévoles afin de restaurer la chapelle LAHAYE courant 2021. Merci de contacter Mr MENGHI Maurice au 06.21.38.07.87.

Les concessions quarantennaires sont supprimées.

Le tarif des concessions sont les suivants :

- 50 ans : 600 € (2 tombes 2 000 €, renouvellement 600 €)
- 30 ans : 450 € (2 tombes 1 850 €, renouvellement 450 €)
- Cases colombarium pour 30 ans : 900 €, renouvellement 90 €
- Cavurnes pour 30 ans 1 000 €, renouvellement 100 €
- Cinéraires pour 50 ans 600 €, renouvellement 60 €
- Cinéraires pour 30 ans 450 €, renouvellement 45 €

La cinéraire est une concession plus petite que la normale avec pose de monument possible.

Règlement du cimetière : le règlement est consultable sur le site de la commune ou en mairie.

## **URBANISME**

Les autorisations à demander :

Déclaration préalable : pour un ravalement de façade, une réfection de toiture, une pose de clôture, une construction isolée de 5 à 20 m<sup>2</sup>, une extension de 0 à 20m<sup>2</sup> ou une piscine de 10 à 100m<sup>2</sup>.

Permis de construire : pour la construction d'une maison, d'un garage, d'un abri de jardin, ou d'une piscine non couverte >100m<sup>2</sup>

Autres autorisations : permis d'aménager, permis de démolir, certificat d'urbanisme d'information, certificat d'urbanisme opérationnel ...

Il est préférable avant de commencer tous travaux de contacter le service urbanisme de la communauté de communes de Cœur du Pays-Haut, au 03.82.21.73.11, qui instruit les dossiers et saura vous guider sur les démarches à suivre : [urbanisme@coeurdupayshaut](mailto:urbanisme@coeurdupayshaut)  
Les informations et règlements sont en ligne sur le site de l'intercommunalité. Les demandes doivent être déposées en Mairie. Nous sommes également à votre disposition pour tout renseignement au 03.82.46.56.00

## **LA CHASSE SAISON 2020/2021**

La fermeture générale aura lieu le **28 février 2021** au soir.

Vous pouvez également connaître les jours de chasse de toutes les associations de chasse de Meurthe et Moselle en allant sur le site internet de la FDC54. [www.fdc54.com](http://www.fdc54.com) (Calendriers des jours de chasse)

## **MA PRIME RÉNOV'**

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2020, MaPrimeRénov', permettant de financer les travaux d'isolation, de chauffage, de ventilation ou d'audit énergétique d'une maison, est désormais ouverte à l'ensemble des propriétaires et ce quels que soient vos revenus.

Vérifier l'éligibilité ainsi que les conditions d'application sur le site : [economie.gouv.fr/particuliers/prime-renovation-energetique](http://economie.gouv.fr/particuliers/prime-renovation-energetique)

## **NOUVEAUX HORAIRES DU BUREAU DE POSTE**

Lundis : 9h00 à 12h00 et 13h30 à 16h00

Mardis, Jeudis et Vendredis : 09h00 à 12h00 et 13h30 à 16h30

Mercredis et Samedis : 09h00 à 12h00

Heure limite du dépôt du courrier : 15h15

Distributeur de billets : 24h/24

## **5<sup>ÈME</sup> ÉDITION DE LA SEMAINE OLYMPIQUE ET PARALYMPIQUE DE L'ÉCOLE DE TRIEUX**

Du 1er au 5 février se déroulent différentes épreuves pour les 344 élèves de la maternelle au collège, de l'école de Trieux. Les épreuves sont organisées par les équipes pédagogiques sous l'égide de M. Bordi, directeur de l'école. Plusieurs sportifs renommés sont présents : Olivier Krumbholz (sélectionneur de l'équipe de France féminine de handball, Bob Tahri (spécialiste du demi-fond), Quentin Bigot (lancer de marteau, sélectionné pour les JO de 2021) et beaucoup d'autres. Une magnifique collaboration entre les professeurs, les élèves et leurs parents, les associations les fédérations sportives et la commune, dont le but est aussi de promouvoir le changement de regard sur le handicap au travers de la thématique de la santé. Ainsi le sport, ses valeurs olympiques et paralympiques permettent d'éveiller le regard des jeunes porté sur le handicap. La commune remercie tout spécialement les invités de leur présence et l'équipe pédagogique pour les efforts mis en œuvre pour que cet évènement soit une réussite.

### **OPERATION SAPINS DE NOEL**

Élus et bénévoles étaient au rendez-vous le 9 janvier dernier pour accueillir les Triotines et Triotins souhaitant recycler leur sapin de Noël. Démarche écologique chère aux élus et aux habitants de Trieux, l'opération a permis de mettre ces copeaux à la disposition des habitants pour leur jardin, bacs à fleurs, mais aussi pour être utilisés sur les différents lieux de plantations de Trieux. Entre les tournées en camionnette pour récolter les sapins au domicile des personnes ne pouvant se déplacer et l'accueil sur la place de la Mairie, le nombre de sapins mis en copeaux a été doublé cette année. Un moment privilégié où échanges et discussions se sont déroulés dans la jovialité autour d'un café chaud et de galettes des rois faites maison. À l'année prochaine !

### **INFORMATIONS COMMERCES**

Le nouveau lieu de restauration triotin le TIKI HONU devrait ouvrir ses portes le mardi 9 février 2021 (vente de tabac et fdj, plat du jour pizzas et café à emporter).

Nouveauté chez SCOPIZZA : La livraison à domicile est désormais d'actualité.

# ACTUALITÉS SANITAIRES

Dans le cadre de la campagne de vaccination contre la Covid-19 et afin d'optimiser le temps dans les centres de vaccination, les personnes de 75 ans et plus trouveront en fin de ce bulletin municipal un questionnaire pré-vaccinal qu'ils peuvent remplir en amont de leur rendez-vous s'ils souhaitent se faire vacciner. La prise de rendez-vous peut se faire soit via le numéro de téléphone unique dédié : **03.83.85.13.00**, soit via le site internet [www.doctolib.fr](http://www.doctolib.fr). Retrouvez toutes les informations nécessaires en dernière page.

## **FONDS NATIONAL URGENCES**

Dans le cadre du soutien à l'économie sociale et solidaire, un guichet unique pour solliciter le fonds national UrgencESS est ouvert depuis le lundi 25 Janvier à l'adresse suivante :

<https://www.urgence-ess.fr/>

Ce fonds est dédié aux structures employeuses de l'économie sociale et solidaire de moins de 10 salariés qui rencontrent des difficultés liées à la crise.

Ces structures peuvent bénéficier d'une aide ponctuelle de l'État de 5 000 € (de 1 à 3 salariés) à 8 000 € (de 4 à 10 salariés) afin de préserver les emplois de leur structure.

## **MASQUES POUR LES SÉNIORS**

Vous êtes un sénior de 65 ans et plus, 10 masques par semaine peuvent vous être délivrés sur ordonnance. Consultez votre médecin.

## **LE COUVRE-FEU**

Les sorties et déplacements sont interdits de 18H00 à 06h00 du matin sous peine d'une amende de 135 € et jusqu'à 3 750 € en cas de récidive.

Une attestation de déplacement dérogatoire propre au couvre-feu est requise pour se déplacer entre 18h00 à 06h00. Il est possible de la télécharger sur le site du Gouvernement, sur le site du ministère de l'Intérieur et sur l'application #TousAntiCovid, ou de la recopier sur un papier libre.

## **PORT DU MASQUE**

Selon les arrêtés préfectoraux du 29 janvier 2021, l'obligation de port du masque est prolongée pour une durée d'un mois :

- 1 - A l'intérieur d'un périmètre délimité sur le territoire de la commune de NANCY,
- 2 - Dans l'ensemble du département de Meurthe-et-Moselle,
- 3 - Lors des rassemblements, des réunions ou des activités mettant en présence de manière simultanée plus de six personnes, qui ne sont pas interdits par les dispositions de l'article 3 du décret du 29 octobre 2020,
- 4 - Sur les marchés non couverts,
- 5 - Et dans un rayon de 50 mètres autour des entrées et des sorties, lorsqu'ils accueillent du public : des commerces, des zones commerciales, des marchés, des crèches et des établissements scolaires (écoles, collèges, lycées), qu'ils soient publics ou privés, des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux, qu'ils soient publics ou privés, des espaces d'attente des transports de voyageurs (gares, transports urbains, aéroports...), des lieux de culte (ERP de type V), des services publics et des administrations.

Vous pouvez également retrouver le détail de ces arrêtés sur le site internet de la préfecture de Meurthe-et-Moselle.

## **REMERCIEMENTS**

La commune remercie vivement la pharmacie ADLER de la localité qui a fait don de masques enfants pour les écoles.

# **LE SAVIEZ-VOUS !**

## **RENCONTRES RACINE**

Depuis le 1er janvier 2018, 10 entreprises ont été accueillies au sein de l'établissement à JOEUF, en pépinière, hôtellerie ou domiciliation, ainsi que de nombreux porteurs de projets issus du territoire couvert par la Communauté de Communes Cœur du Pays Haut. RACINE a mis en place un programme d'animations sur l'année 2021. Ces réunions sont gratuites et ouvertes à tous : entrepreneurs, porteurs de projet, étudiants, demandeurs d'emplois, acteurs économiques, collectivités territoriales, structures d'accompagnement, de conseils et d'insertion. Le programme prévisionnel des animations pour le 1er trimestre 2021 sur le site de Joeuf est le suivant :



- Le Mardi 09 février 2021 à partir de 16h00 : Transmission et reprise d'entreprises, rencontre animée par Monsieur Mohamed KHALIJ - Conseiller Entreprise logo

- Le Mardi 16 mars 2021 à partir de 16h00 : Bien – être, santé et sport en entreprise, rencontre animée par SophroCupping – Madame Laurie MIRGUET – domiciliée à Racine Joeuf.

Renseignements complémentaires : M. Jordan BOURDOT, Responsable Pépinière d'entreprises RACINE à JOEUF : jordan.bourdot@sasu-racine.fr - CAEF ZI de Franchepré 54240 JOEUF, Tél. : 03 82 47 11 00

## **DÉCLARATION DE SINISTRE SÉCHERESSE ÉTÉ 2020**

La demande de reconnaissance d'état de catastrophe naturelle 2020 pour la sécheresse **a été effectuée**. À la suite de cet accord de reconnaissance, les déclarants disposeront de 10 jours pour contacter leur assureur. Soyez vigilants, sur CityAll, l'application de la commune et sur les autres supports de communication (facebook, trieux-info, affichage).

## **VEILLONS SUR NOS SENIORS**

En cette période de confinement, les personnes âgées isolées peuvent se signaler en mairie. Beaucoup ne le font pas et malgré tout elles rencontrent bien souvent des difficultés et auraient besoin d'un coup de pouce. Un dispositif a été mis en place par la Croix Rouge. : Il s'agit d'un service d'écoute et de livraison solidaire où il suffit d'appeler un numéro unique : 09 70 28 30 00.

Le sénior isolé peut se faire connaître et demander de l'aide pour faire ses courses, aller chercher ses médicaments ou bien encore pour une écoute chaleureuse, bienveillante et réconfortante.

## **DON DU SANG**

- Rue de Verdun 57655 BOULANGE : Jeudi 11 février de 16h00 à 19h00

- 25 rue Victor Hugo 54490 Joudreville : Vendredi 26 février de 16h00 à 19h00

- Rue du 08 mai 54490 Piennes : Jeudi 04 mars de 16h00 à 19h00  
*Dates et lieux de dons de sang sur : [dondusang.efs.sante.fr](http://dondusang.efs.sante.fr)*

## **PERSONNES EN DIFFICULTÉS**

Dans la continuité de services de livraison pour les personnes en difficulté, l'aide à la livraison aux médicaments est maintenue jusqu'à une date indéterminée. Pour plus de renseignements, veuillez contacter la mairie.

## **PLAN D'ALERTE ET D'URGENCE**

Les personnes handicapées et âgées qui souhaitent se faire inscrire sur le registre d'alerte et d'urgence doivent contacter la mairie et donner leurs coordonnées. Le CCAS maintient un lien en visitant les personnes inscrites sur ce registre et propose quelques services à disposition dans la limite des possibilités. Maintenir ce lien est essentiel pour le confort de ces personnes.

Le CCAS remercie tous les triotins et toutes les triotines qui ont pris le soin de veiller sur leurs voisins. Si vous constatez une difficulté ou une situation anormale, veuillez contacter immédiatement la mairie au 08.82.46.56.00. Pensez à être prudent et n'ouvrez votre porte qu'aux référents et voisins que vous connaissez.

## **GRIPPE AVIAIRE**

### **MESURES DE VIGILANCE ET DE PRÉVENTION**

Le niveau de risques pour l'Influenza Aviaire Hautement Pathogène (IAHP) en Meurthe-et-Moselle est "élevé" depuis le 6 novembre. Dès lors, des mesures de prévention ont été rendues obligatoires dans l'ensemble des départements classés en niveau « élevé » et dans les zones à risque particulier (ZRP).

Plus de renseignements sur <https://agriculture.gouv.fr>

## **TRIEUX CONTACT**

- Mr Pierre-Louis LANE de MONTIGNY-LE-BRETONNEUX (Yvelines) nous a fait parvenir 30 € pour l'envoi de Trieux Info et nous écrit : « Claude et Pierre-Louis LANE vous présentent leurs vœux les plus sincères pour 2021, qu'elle soit meilleure que 2020 et vous garde en bonne santé. Mon petit chèque pour le bulletin de Trieux Info qui nous permet de suivre de loin la vie de la commune. Avec notre bon souvenir. »

- Mr Guy SPAGNOL de LIART (Ardennes) nous a fait parvenir 30€ pour l'envoi de Trieux Info et nous écrit : « Meilleurs vœux. Un coucou aux triotins et Triotines. »
- Mr Jacques PICCA de BRIGNOLLES (Var) nous a fait parvenir 30€ pour l'envoi de Trieux Info et nous écrit : « Grand merci à toute l'équipe de Trieux Info, meilleurs vœux pour 2021. »
- Mme Louise LINKE de NICE (Alpes-Maritimes) nous a fait parvenir 30 € pour l'envoi de Trieux Info et nous écrit : « Je souhaite à toute l'équipe de Trieux Info ainsi qu'aux Triotines et Triotins mes meilleurs vœux pour l'année 2021 et vous adresse mes félicitations pour tout le travail que vous effectuez. Avec mes remerciements, amicalement. »

## ÉTAT CIVIL

### **Décès dans la commune :**

- Caziemiera, Joséfa KUREK Vve DZIADURA née le 04/03/1926 à LUKANOWICE (Pologne) décédée le 11/01/2021 à BRIEY.
- Colette POLLASTRO née le 30/12/1947 à MANCE décédée le 13/01/2021 à TRIEUX.

### **Décès hors commune :**

- Christina POLJANSEK née le 17/09/1933 à TRIEUX décédée le 02/01/2021 à PIERREPONT (Meurthe-et-Moselle).
- Marie-Hélène COLOMBO née le 05/10/1933 à TRIEUX décédée le 03/01/2021 à ARS-LAQUENEXY (Moselle).
- Denise, Jeanne DE NARDIN née le 14/04/1931 à TRIEUX décédée le 07/01/2021 à ARS-LAQUENEXY (Moselle).

*La commission de l'Information, le Conseil Municipal présentent leurs condoléances aux familles dans la peine.*

**Une petite précision** : dans les rubriques décès et décès hors commune, nous n'inscrivons que les dates des actes de naissances survenues à Trieux et pour lesquels nous recevons un avis de mention ou quand les familles en font la demande.

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2021**

L'an 2021, le 21 Janvier à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Trieux s'est réuni à la Maison Pour Tous, sous la présidence de Monsieur KOCIAK Jean-Claude, Maire, en session ordinaire.

**Présents** : Mmes : CIPRIANI Christiane, DEVAUX Stéphanie, DURLA Jocelyne, FILLGRAFF Monique, LANDOWSKY Sylvie, MILIZIANO Jennifer, SABBA Bériza, THIRION-WATRIN Frédérique, VAN MEEL Lucie, MM : BARBERIO Antoine, BOSSI Yoann, CERONE Antony, GIANGRANDI Patrick, HENRY Pascal, KOCIAK Jean-Claude, MENGHI Marizio, TELLIER Olivier, THOMAS Julien, TOMC Claude

**Excusés ayant donné procuration** : Mme DELLES Nathalie à Mme DURLA Jocelyne, Mme MANGEOT Nathalie à M. TELLIER Olivier, M. MARZEK Jean-Pierre à M. KOCIAK Jean-Claude et M. RIANI Gérald à Mme THIRION-WATRIN Frédérique

**A été nommé secrétaire** : M. BOSSI Yoann

**Adoption du procès-verbal de la réunion précédente** :

4 abstentions, 19 pour.

M. Le Maire demande que la séance se déroule à huis clos.

M. Le maire retire trois points de l'ordre du jour :

L'aménagement du territoire gare TGV Lorraine de Vandières,  
Demande subvention DETR A. Bémont car ce dossier ne peut bénéficier de cette subvention,

Demande de subvention DETR trottoir rue du gros chêne car ce projet est terminé et en plus il passerait en première priorité. Ce qui pourrait nuire à la demande de subvention pour l'accessibilité.

## **RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE**

Le Maire informe le conseil municipal que la ligne de trésorerie n° 961853637 ouverte auprès de la Caisse d'Épargne arrive à expiration et qu'il y a lieu de la renouveler afin de permettre la réalisation des travaux d'investissement. Il donne connaissance des propositions faites par la Caisse d'Épargne Grand Est Europe.

Après examen, le conseil municipal, à la majorité (4 abstentions et 19 pour) décide :

- la réalisation auprès de la Caisse d'Épargne Grand Est Europe, siège social 1 avenue de Rhin 67000 Strasbourg, une ouverture de ligne de trésorerie interactive de 150 000,00 €, aux conditions suivantes :

Durée : 1 AN

Taux d'intérêt : ester flooré + marge de 1%

Base de calcul : exact 360

Process de traitement automatique : Tirage : Crédit d'Office,  
Remboursement : débit d'office

Demande de tirage : aucun montant minimum

Demande de remboursement : aucun montant minimum

Paiement des intérêts : chaque trimestre civil par débit d'office

Frais de dossier : 200 € prélevé en une seule fois

Commission d'engagement : néant

Commission de mouvement : néant

Commission de non-utilisation : 0.20% de la différence entre le montant de la LIT et l'encours quotidien moyen périodicité identiques des intérêts

### **AUTORISATION AU CDG D'ORGANISER UNE PROCÉDURE DE MISE EN CONCURRENCE POUR LE CONTRAT GROUPE ASSURANCE SANTÉ**

L'autorité territoriale expose :

- L'opportunité pour la commune de Trieux de pouvoir souscrire un contrat d'assurance santé ;
- L'opportunité de confier au Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence
- Que le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la collectivité/l'établissement public.

L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré à l'unanimité (23 pour) :

Décide :

Depuis la parution du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011, les collectivités ont la possibilité de participer au financement de la protection sociale complémentaire de ses agents dans un cadre défini.

L'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 permet aux centres de gestion de lancer une offre groupée en matière de complémentaire santé afin de mutualiser la couverture des agents de Meurthe & Moselle les frais de santé non couverts ou partiellement couverts par l'assurance maladie : frais médicaux, hospitalisation, pharmacie, dentaire, etc.

Le précédent contrat de complémentaire santé arrive à son terme au 31 décembre 2021. Le centre de gestion a la possibilité de lancer, pour le compte des collectivités du département, un

nouvel appel d'offre afin d'obtenir les tarifs les plus avantageux et les offres les plus appropriées aux besoins des agents, auprès d'opérateurs d'assurance.

Pour ce faire, la commune de Trieux charge le Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle de lancer des appels d'offres, en vue le cas échéant de souscrire pour son compte des conventions d'assurance auprès d'un des organismes mentionnés à l'article 88-2 de la loi du 26 janvier 1984, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Durée du contrat : 6 ans, à effet au premier janvier 2022.

La présente délibération n'engage pas la collectivité à souscrire au contrat.

La décision éventuelle d'adhérer au contrat groupe fera l'objet d'une délibération ultérieure.

### **REMBOURSEMENT D'UNE FACTURE À M. TELLIER**

Le conseil municipal prend connaissance d'une facture de Darty d'un montant de 143.98 € correspondant à l'achat deux téléphones pour les astreintes du service technique de la mairie. Cette facture a été réglé par M. Tellier Olivier, la commune ne possédant pas de compte client à cette enseigne.

Le conseil municipal, à la majorité (4 abstentions, 19 pour), donne un avis favorable au remboursement de la somme de 143.98 € à M. Tellier Olivier.

### **REMBOURSEMENT D'UNE FACTURE À M. KOCIAK**

Le conseil municipal prend connaissance d'une facture de Méquisa d'un montant de 96.54 € correspondant à l'achat d'un thermostat. Ce thermostat a permis l'alimentation en eau chaude des toilettes de l'école, grâce à celle-ci les élèves peuvent se laver les mains à l'eau tiède.

Cette facture a été réglé par M. Kociak, la commune ne possédant pas de compte client à cette enseigne.

Le conseil municipal, à la majorité (4 abstentions, 19 pour), donne un avis favorable au remboursement de la somme de 96.54 € à M. Kociak Jean-Claude

### **ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS : DEMANDE DE SUBVENTIONS DETR**

Le maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre des

subventions allouées par l'État, la commune peut prétendre au versement d'une subvention au titre de la dotation d'équipements aux territoires ruraux. Le maire donne connaissance à l'assemblée du projet de mise aux normes de sécurité des établissements recevant au public dont le coût s'élève à 81 330.50 € HT soit 97 596.60 € TTC.

Un conseiller de la minorité rappelle qu'une demande avait déjà été faite. M. Le Maire explique que rien n'avait été fait, c'est pour cela que nous renouvelons la demande. Les devis ont été réactualisés.

Après cette discussion, le conseil municipal, à la majorité (4 abstentions, 19 pour), adopte le projet présenté d'un montant de 81 330.50 € HT soit 97 596.60 € TTC et sollicite :

- auprès de la Préfecture de Meurthe et Moselle, une subvention à hauteur de 80 % du montant HT, soit 65 064.40 € HT au titre de la dotation d'équipement aux territoires ruraux.

### **PARC DE JEUX : DEMANDE DE SUBVENTION DETR**

Le maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre des subventions allouées par l'État, la commune peut prétendre au versement d'une subvention au titre de la dotation d'équipements aux territoires ruraux. Le maire donne connaissance à l'assemblée du projet du parc de jeux qui s'élève à 26 594.26 € TTC soit 22 161.88 € HT

Un conseiller de la minorité demande ou ce parc de jeux serait installé ?

Un adjoint explique au conseil que pour le moment rien n'est décidé. Soit un grand soit deux plus petits, un groupe de travail sera créé pour travailler sur ce dossier.

Après discussion, le conseil municipal, à la majorité (4 abstentions 19 pour), adopte le projet d'un montant de 22 161.88 € HT soit 26 594.26 € TTC et sollicite :

- auprès de la Préfecture de Meurthe et Moselle, une subvention à hauteur de 80 % du montant HT, soit 17 729.50 € HT au titre de la dotation d'équipement aux territoires ruraux.

### **ISOLATION ET RÉHABILITATION DE LA TOITURE MAIRIE : DEMANDE DE SUBVENTION DSIL**

Le maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre des

subventions allouées par l'État, la commune peut prétendre au versement d'une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local. Le maire donne connaissance à l'assemblée du projet d'isolation et réhabilitation de la toiture de la mairie pour un montant de 32 997.34 € TTC soit 27 497.78 € HT.

Après discussion et examen du dossier, le conseil municipal, à la majorité (4 abstentions, 19 pour), adopte le projet d'un montant de 27 497.78 € HT soit 32 997.34€ TTC et sollicite :

- auprès de la Préfecture de Meurthe et Moselle, une subvention à hauteur de 80 % du montant HT, soit 21 997.22 € HT au titre de la dotation de soutien à l'investissement local.

### **ISOLATION ET RÉHABILITATION TOITURE DU BÂTIMENT GEORGES BRASSENS (MAISON POUR TOUS) : DEMANDE DE SUBVENTION DSIL**

M. Le maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre des subventions allouées par l'État, la commune peut prétendre au versement d'une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local. Le maire donne connaissance à l'assemblée du projet d'isolation et réhabilitation de la toiture de la maison pour tous pour un montant de 19 746.93 € TTC soit 17 951.75 € HT.

M. Le Maire explique que ces travaux toucheront principalement la salle Auvergnat car il y a de grosses fuites dans le logement au-dessus et une partie de la grande salle car celle-ci avait déjà été rénovée lors du précédent mandat.

Le but est d'améliorer tous les bâtiments au fur et à mesure pour permettre des économies d'énergies.

Après discussion, le conseil municipal, à la majorité (4 abstentions, 19 pour), adopte le projet d'un montant de 17 951.75 € HT soit 19 746.93 € TTC et sollicite :

- auprès de la Préfecture de Meurthe et Moselle, une subvention à hauteur de 80 % du montant HT, soit 14 361.40 € HT au titre de la dotation de soutien à l'investissement local.



## **DEMANDE AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION POUR L'APPEL À PROJET LABEL ÉCOLES NUMÉRIQUES 2021**

M. le maire informe le conseil municipal de l'appel à projet "label écoles numériques 2021".

Un adjoint explique aux conseillers, dans la continuité de l'installation des 14 Tableaux interactifs, qu'il nous faut améliorer la sécurité informatique et améliorer le réseau internet avec un wifi commandé. Celui-ci sera seulement actif quand il sera utilisé. Le but est d'avoir une classe informatique mobile.

Un conseiller de la minorité explique que sans un devis en sa possession il est difficile de se positionner.

M. le maire rappelle que la subvention accordée est de 50% du financement total. La mairie financera 7005 € et le rectorat 7000€ pour un montant de l'opération de 14005€.

Après discussion, le conseil municipal, à la majorité (4 abstentions, 19 pour) vote favorablement à la signature de la convention "label écoles numériques 2021".

## **DEMANDE DE SUBVENTION : ASSOCIATION DE SOLIDARITÉ AVEC LE PEUPLE SYRIEN**

Le Conseil Municipal est informé d'une demande de subvention de l'Association de solidarité avec le peuple Syrien.

Cette subvention servirait au fonctionnement de l'Exercice 2021.

Un conseiller de la minorité s'étonne du très grand nombre de sollicitation.

M. Le Maire explique que nous n'avons pas diminué les subventions pour les associations de la commune, ces associations resteront prioritaires.

Un conseiller de la majorité demande à prévoir un budget pour les associations extérieures.

M. Le Maire répond que nous allons y travailler pour l'année prochaine, et que pour cette année il serait préférable de donner aux associations extérieures qui apporte un plus à nos habitants. Le conseil et d'accord sur ce point.

Le Conseil Municipal à la majorité (1 abstention et 22 contre) vote contre l'octroi d'une subvention.

## **DEMANDE DE SUBVENTION : LES RESTOS DU CŒUR 54**

Le Conseil Municipal est informé d'une demande de subvention

des restos du Coeur 54.

Cette subvention servirait au fonctionnement de l'Exercice 2021.  
M le Maire précise que les restos du cœur de Briey fournissent des repas à des habitants de notre commune.

Un adjoint ajoute que l'acheminement de nourriture de Nancy à Briey se fait une fois par mois par un agent de notre commune.

Le Conseil Municipal vote à la majorité (2 contre, 3 abstentions, 18 pour) une subvention de 50 € aux "Restos du Coeur 54"

### **DEMANDE DE SUBVENTION : APF FRANCE HANDICAP**

Le Conseil Municipal est informé d'une demande de subvention de l'APF France Handicap

Cette subvention servirait au fonctionnement de l'Exercice 2021.

Le Conseil Municipal à la majorité (12 contre, 11 abstentions) vote contre l'octroi d'une subvention à l'APF France Handicap.

### **DEMANDE DE SUBVENTION : ADDOTH**

Le Conseil Municipal est informé d'une demande de subvention de l'ADDOTH.

Cette subvention servirait au fonctionnement de l'Exercice 2021.

Le Conseil Municipal à la majorité (11 contre, 12 abstentions) vote contre l'octroi d'une subvention à l'ADDOTH

### **DEMANDE DE SUBVENTION : AFSEP**

Le Conseil Municipal est informé d'une demande de subvention de l'AFSEP.

Cette subvention servirait au fonctionnement de l'Exercice 2021.

Le Conseil Municipal à la majorité (11 contre, 12 abstentions) vote contre l'octroi d'une subvention à l'AFSEP.

### **DEMANDE DE SUBVENTION : SECOURS CATHOLIQUE**

Le Conseil Municipal est informé d'une demande de subvention du secours catholique.

Cette subvention servirait au fonctionnement de l'Exercice 2021.

Le Conseil Municipal à la majorité (13 contre, 10 abstentions) vote contre l'octroi d'une subvention au secours catholique.

### **DEMANDE DE SUBVENTION : ASSOCIATION "TOUS DERRIÈRE GÉRALDINE"**

Le Conseil Municipal est informé d'une demande de subvention

de l'association "Tous derrière Géraldine".

Cette subvention servirait au fonctionnement de l'Exercice 2021.

Le Conseil Municipal à la majorité (12 contre, 11 abstentions) vote contre l'octroi d'une subvention à l'association "Tous derrière Géraldine".

### **DEMANDE DE SUBVENTION : ASSOCIATION DYNAM'HAUT**

Le Conseil Municipal est informé d'une demande de subvention de l'association Dynam'Haut.

Cette subvention servirait au fonctionnement de l'Exercice 2021.

Un Adjoint explique que DYNAM'HAUT est une association située à Audun-le-roman elle aide des habitants de notre commune à se déplacer pour des rendez-vous médicaux par exemple. Celle-ci pourrait être fortement sollicité dans un futur proche pour la vaccination par exemple.

Le Conseil Municipal à la majorité (1 contre, 9 abstentions, 13 pour) vote pour l'octroi d'un montant de 100€ pour l'association Dynam'Haut.

### **DEMANDE DE SUBVENTION : SECOURS POPULAIRE DE PIENNES**

Le Conseil Municipal est informé d'une demande de subvention du secours populaire de Piennes.

Cette subvention servirait au fonctionnement de l'Exercice 2021.

Un conseiller de la majorité informe le conseil que le CCAS de notre commune bénéficie une à deux fois par mois de dons alimentaire de la part du secours populaire de Piennes.

Le Conseil Municipal à la majorité (1 contre, 2 abstentions, 20 pour) vote l'octroi d'une subvention de 100 € pour le secours populaire de Piennes.

### **Questions diverses :**

Un conseiller de la majorité interroge le conseil sur les problématiques des inondations et de l'éclairage public.

Un adjoint en charge du dossier explique que la compétence GEMAPI « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » est une compétence confiée aux intercommunalités. La Préventions des Inondations concerne

seulement les déversements de rivière. L'intercommunalité pourrait nous accompagner.

Les eaux de ruissèlements sont du domaine communal. Pour le dossier A.Bemont l'agence technique départementale MMD54 nous accompagne sur ce dossier.

Pour l'éclairage public tous les points noirs sont recensés, une étude a été faite, nous avons les devis en notre possession. Dans certains cas il nous faut rehausser le lampadaire dans d'autres nous devons créer un nouveau point lumineux. Les travaux seront faits par étape, en tenant compte de la sécurité et du bien-être des habitants.

Adhésion SPL Orne THD : un adjoint en charge du dossier et représentant au SIVU, explique aux conseillers, suite au départ en retraite du propriétaire de Polymag, ce dernier a décidé de vendre l'entreprise à ORNE THD (un opérateur de fond public, local).

Le syndicat du SIVU qui regroupe 25 communes a accepté la vente car les 100 M seront plus rapidement accessibles avec cette entreprise que losange et les communes adhérentes au SIVU évite également un surcout de 100 € par habitation.

Un conseiller de la minorité demande des informations sur les tarifs de l'offre et le matériel utilisé pour atteindre les 100 M.

Les prix des offres internet seront équivalents ou moins onéreux et dans la continuité des travaux réalisés par Polymag la fibre sera hybride (un mélange de fibre et de câble coaxial).

Le service sera équivalent et comme c'est une entreprise locale elle offrira un meilleur service après-vente et les dépannages seront plus rapides.

Un conseiller de l'opposition demande à recevoir ces explications par mail afin de pouvoir analyser les enjeux.

Séance levée à 19h18

# **LA VIE ASSOCIATIVE**

## **ACTIVITÉS ASSOCIATIVES**

L'ensemble des activités des associations se trouve impacté par le confinement. Merci de les contacter respectivement pour obtenir plus de renseignements.

## **HARMONIE MUNICIPALE**

En raison de la situation sanitaire que nous traversons l'Harmonie annule son Loto prévu le samedi 20 Février et également sa soirée Choucroute du samedi 6 Mars.

Gardons l'espoir de quitter rapidement cette situation. Le Comité

## **LA TRIOTHÈQUE**

Permanences :

- le mardi de 16h30 à 17h40
- le mercredi de 13h00 à 14h30
- le vendredi de 16h30 à 17h40

Nocturnes suspendues

Si dans les jours qui arrivent, le gouvernement venait à imposer un nouveau confinement strict, sachez que nous mettrons tout en œuvre pour vous permettre de vous ravitailler en livres en mettant en place un système de « livres à emporter ». Toutes les informations utiles vous seront transmises via la page facebook de la Triothèque : n'hésitez pas à la consulter régulièrement.

## **LA PAROISSE**

Messes tous les dimanches à 11h00 à l'Église d'AUDUN-LE-ROMAN.

Merci de contacter le 03.82.21.29.16 ou d'écrire un courriel à [paroisse.sje@orange.fr](mailto:paroisse.sje@orange.fr) pour tous renseignements concernant la paroisse et le catéchisme.

## **RELAIS DES ASSISTANTES**

### **MATERNELLES INTERCOMMUNAL la « Mes-Anges »**

Parents ou Assistantes Maternelles

Inscriptions obligatoires avant chaque animation

☎09.67.42.49.23 ou [animram@coeurdupayshaut.fr](mailto:animram@coeurdupayshaut.fr)

Mardi 9 février : **de 9h00 à 10h30 au périscolaire**

Thème : **Atelier bricolage**

## **LE GARDON TRIOTIN**

Dans l'attente de l'ouverture du Bar Restaurant Tiki Honu, les cartes de pêche 2021 sont en vente en mairie : 30 € pour les adultes et 15 € pour les 12-14 ans.

Renseignements au 06.82.00.76.91 ou 06.76.11.36.50

## Questionnaire médical avant vaccination Covid 19

Nom :
Prénom :
Date de naissance :
N° sécurité sociale :
Profession :
Etablissement :
Sexe : M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>

Nom du vaccin :	Numéro de lot :
Fais-le :	Par :

### Contre-indications éventuelles

Avez-vous reçu une vaccination grippe au cours des 3 dernières semaines ?.....	<b>oui</b> <input type="checkbox"/> <b>non</b> <input type="checkbox"/>
Avez-vous reçu une autre vaccination au cours des 2 dernières semaines ? .....	<b>oui</b> <input type="checkbox"/> <b>non</b> <input type="checkbox"/>
Avez-vous eu une infection COVID-19 symptomatique il y a moins de 3 mois ? .....	<b>oui</b> <input type="checkbox"/> <b>non</b> <input type="checkbox"/>
Êtes-vous cas contact de personnes COVID-19 ?	<b>oui</b> <input type="checkbox"/> <b>non</b> <input type="checkbox"/>
Si oui, avez-vous été testé ? .....	<b>oui</b> <input type="checkbox"/> <b>non</b> <input type="checkbox"/>
Etes-vous asthmatique ? .....	<b>oui</b> <input type="checkbox"/> <b>non</b> <input type="checkbox"/>
Etes-vous en crise actuellement ? .....	<b>oui</b> <input type="checkbox"/> <b>non</b> <input type="checkbox"/>
Vous savez-vous allergique à un médicament ? ...	<b>oui</b> <input type="checkbox"/> <b>non</b> <input type="checkbox"/>
Si oui, lequel ? .....	
Avez-vous déjà présenté une réaction allergique autre que locale (rougeur de la zone injecté, ...) à 1 vaccin ?	<b>oui</b> <input type="checkbox"/> <b>non</b> <input type="checkbox"/>
Si oui, lequel ? .....	
<hr/>	
Avez-vous déjà présenté une réaction allergique grave lors d'une infiltration articulaire ? .....	<b>oui</b> <input type="checkbox"/> <b>non</b> <input type="checkbox"/>
Vous savez-vous allergique au polyéthylène glycol ou macrogol ? .....	<b>oui</b> <input type="checkbox"/> <b>non</b> <input type="checkbox"/>

Souffrez-vous actuellement d'une infection aiguë avec fièvre ?

..... **oui**  **non**

Êtes-vous enceinte ou pensez-vous l'être ? ..... **oui**  **non**

Envisagez-vous une grossesse dans les 3 prochains mois ?

..... **oui**  **non**

**NB :**

Les personnes immunodéprimées (personnes vivant avec le VIH, traitées par corticoïdes, par chimiothérapie, etc.) peuvent être vaccinées car elles sont à risque d'infection COVID-19 sévère. Mais risque d'efficacité diminuée du vaccin.

Un traitement anticoagulant ou antiagrégant plaquettaire n'est pas une contre-indication à la vaccination mais il faut être vigilant sur le risque de saignement au point d'injection.

Ne pas administrer d'autre vaccin entre les 2 injections du vaccin Covid 19. Ne pas administrer d'autre vaccin dans les 15 jours qui suivent la 2<sup>ème</sup> injection.

Concernant les femmes en âge de procréer il faut éviter une grossesse dans les 3 mois qui suivent la 2<sup>ème</sup> injection.

**DEMANDE DE CONSENTEMENT ECLAIRÉ**

Cette vaccination peut engendrer des réactions locales (douleurs, rougeurs, ...) ou des réactions générales (fièvre, fatigue, céphalées, douleurs musculaires et articulaires).

Ces réactions sont les plus souvent bénignes et disparaissent spontanément.

En cas de terrain à risque, quelques cas rares d'allergie type anaphylaxie ont été décrits.

Je déclare et donne mon accord pour la pratique du vaccin :

Je reconnais avoir eu connaissance des bénéfices et risques liés à la vaccination : ..... **oui**  **non**

Je souhaite être vacciné : ..... **oui**  **non**

Date et signature :

# Vous avez 75 ans ou plus

## COVID-19 CAMPAGNE DE VACCINATION VOLONTAIRE

**Uniquement  
sur RDV**

### **OÙ SE FAIRE VACCINER ?**

- Hôpital Maillot de Briey
- Hôpital de Mont-Saint-Martin

### **COMMENT PRENDRE RDV ?**

- Par téléphone : 03.83.85.13.00 de 9H00 à 17H00
- Sur le site [www.doctolib.fr](http://www.doctolib.fr)

COVID-19



Se laver les  
mains très  
régulièrement



Tousser ou  
éternuer dans  
son coude ou  
dans un  
mouchoir



Utiliser des  
mouchoirs à  
usage unique



Saluer sans se  
serrer la main,  
éviter les  
ambrassades